

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [kosarapetkova-petkova-csmb-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/a2d0cae90920f8852f179b65>

Date d'obtention : 2025-01-23 15:05:30

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode qui guide l'intervention des intervenants face à des situations de sextage. La trousse SEXTO nous permet de travailler en collaboration avec les partenaires afin de résoudre les situations de sextage de manière confidentielle. Elle nous permet aussi d'aborder le sextage de manière professionnelle avec les victimes et les instigateurs.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La formation va guider mes interventions, m'aider à maintenir la confidentialité des victimes, à résoudre les situations de sextage de façon professionnelle et à m'orienter en cas de besoin (en tant qu'outil d'information).

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Comme les situations de sextage sont très sensibles, je vais veiller à préserver la confidentialité des victimes, à stopper le partage des photos, à ne pas culpabiliser ni punir, mais à essayer de comprendre les actions des instigateurs. Je vais également éviter de moraliser la victime et m'assurer qu'elle ne se sente pas jugée.